

Intervention en fonds propres - CAPARA 3

SOFIMAC IM

Présentation du dispositif

CAPARA 3 est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

CAPARA 3 intervient dans les PME des secteurs généralistes de l'industrie, des services mais également de la technologie.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

CAPARA 3 intervient en capital-développement et capital-transmission.

L'intervention de CAPARA 3 peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de CAPARA 3 est généralement compris entre 1 et 2 millions €.

Pour quelle durée ?

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Filière d'activité
 - › Biotechnologie
 - › Edition - Communication - Multimédia
 - › Santé
 - › Technologie et technique industrielles
 - › TIC - Matériels et techniques informatiques

Organisme

SOFIMAC IM

Sofimac Investment Managers

- 24, Avenue de l'Agriculture
63100 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04 73 74 57 57
Télécopie : 04 73 74 57 58
E-mail : info@sofimacpartners.com
Web : www.sofimacpartners.fr